

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-35/2025

**Objet : Travaux d'investissement 2025-2026- Réalisation d'un emprunt**

L'an deux mil vingt-cinq le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien

**Excusés** : JUVENON Marie-Hélène, VEY-FARCE Cathy, GIROT Dominique, LABLANQUI Jean-Marie, ROBIN Christelle

**Absent** : PHILIBERT Carine

**Procurations** : JUVENON Marie-Hélène à BOISSIEUX Thierry, VEY-FARCE Cathy à MANGIONE Sylvie, GIROT Dominique à ANGE Josianne, LABLANQUI Jean-Marie à LARUE Fabrice, ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie

**Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.**

*Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leurs budgets que pour financer des opérations d'investissements afin de financer les projets d'investissements,*

*Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt destiné à financer le projet de l'aménagement de la traversée du village dont le coût total HT prévisionnel s'élève à 2 094 411,44 Euros HT,*

*Considérant le budget primitif 2025,*

*Considérant que le montant d'emprunt nécessaire pour porter à bien ce projet s'élève à 1 000 000 d'euros,*

*Considérant les bons ratios financiers de la commune, et notamment l'indicateur clef pour l'investissement, la capacité de désendettement de la commune, fixé aujourd'hui à 3,14 ans \*(chiffres DGFIP2024),*

*Vu les offres de financement proposées,*

*Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 23 juin 2025,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité qualifiée (4 abstentions) :**

**VALIDE** le choix de la banque Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche avec laquelle souscrire cet emprunt,

**CONTRACTE** auprès de cette banque un emprunt de 1 000 000 €,

**REALISE** un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant en Euros</b>	1 000 000
<b>Objet</b>	<i>Programme d'investissement 2025-2026 de la Commune de Clérieux</i>
<b>Durée</b>	30 ans
<b>taux</b>	<i>Taux Livret A +marge e 0,71% avec possibilité de conversion en taux fixe sur toute la durée du prêt</i>
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Type d'amortissement/ Echéances</b>	Amortissement constant
<b>Disponibilité des fonds</b>	<i>Dès la signature du contrat et dans un délai maximum de six mois</i>
<b>Frais de dossier</b>	500 €
<b>Remboursement anticipé</b>	<i>Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 10 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale à 3% du capital remboursé par anticipation</i>

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt afférent, l'habiliter à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et recevoir tous les pouvoirs à cet effet,

**PROCEDE** au versement des fonds en deux temps : 800 000€ à la signature du contrat, et 200 000 € après vote de la Décision modificative au prochain conseil municipal,

**PORTE** au budget principal 2025 l'intégralité du montant de l'emprunt, soit 1 000 000€,

**DONNE POUVOIR** au Maire et au Comptable public chargés chacun en ce qui les concerne pour l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 juin 2025

Le Maire

Fabrice LARUE

Le Maire

Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK

2/2